

Sommaire

Editorial

I-Programmes

1. Séminaires de formation
 - A. Dans les pays arabes
 - B. Dans les pays africains
2. Activités en coopération
3. Experts et spécialistes
4. Bourses d'études

II-Réunions et Résolutions

1. La 45^{ème} session du Conseil d'Administration du Fonds - Juillet 2011.
2. Conseil de la Ligue des Etats Arabes : Résolutions relatives au Fonds Arabes - sessions de Mars et de Septembre 2011
3. Rapport sur la coopération arabo-africaine de S.E.M. Jean Ping, Président de l'Union Africaine , lors du sommet africain d'Addis-Abeba
4. Sixième réunion générale de coopération entre la Ligue des Etats Arabes et l'Union Africaine – Décembre 2011

III-Activités de S.E.M. l'ambassadeur Abdul Aziz Buhedma, Secrétaire Général Adjoint de la Ligue Arabe et Directeur Général du Fonds Arabe

IV- Evènements

1. Cérémonie à l'occasion du départ de S.E.M. Amr Moussa Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes.
2. Installation de S.E.Dr. Nabil El Araby en qualité du Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes.
3. Curriculum Vitae de S.E.Dr. Nabil El Araby le Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes.

V- Opinions et points de vue

1. Contribution de S.E.l'ambassadeur de la République du Mozambique au Caire : «La coopération entre la République du Mozambique et le Fonds Arabe d'Assistance Technique aux Pays Africains».
2. Contribution de S.E. l'ambassadeur Said Refaat, Rédacteur en Chef de la revue Affaires Arabes et l'ex-directeur général du Fonds Arabes : « les relations arabo-africaines : le cadre et les instruments».

Editorial

La coopération afro-arabe : coopération et partenariat



Par : Dr. Nabil ElAraby

Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes

Président du Conseil d'Administration

du Fonds Arabe

La volonté politique bien claire de l'Afrique et du Monde Arabe de renforcer les relations institutionnelles entre la Ligue des Etats Arabes et l'Union Africaine et de lancer un certain niveau de partenariat stratégique constituent l'essence du travail afro-arabe conjoint. Cette volonté résulte de la fusion, de la convergence et de la cohérence des circonstances historiques, géographiques et culturelles existantes entre les deux mondes frères dans le cadre d'un espace commun qui les rassemble. De plus, cette volonté reflète la politique des états arabes et africains visant à augmenter la capacité des deux organisations aussi bien que celle de leurs membres pour faire face aux circonstances actuelles et futures surtout que les deux organisations contribuent ensemble au règlement des différentes crises dont souffrent les deux parties.

Les deux organisations politiques ont participé dès leur création (La Ligue des Etats Arabes en 1945 et l'Organisation de l'Unité Africaine en 1963 devenue Union Africaine en 2002), au développement des relations politiques, économiques, culturelles et commerciales entre leurs états membres. Les années soixante du siècle dernier ont été témoins d'une superbe solidarité afro-arabe face au colonialisme et au racisme. Au début des années soixante-dix, le rythme de la coopération entre les pays arabes et africains augmenta dans les domaines économiques, financiers et technique et contribua au processus du développement socio-économique en Afrique, en créant

des établissements financiers arabes qui travaillent dans ce domaine comme la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, le Fonds Arabe d'Assistance Technique aux Pays Africains outre les contributions des différents Fonds nationaux arabes. Le 1^{er} sommet afro-arabe au Caire en 1977 a mis en évidence cette coopération et a formé ses institutions.

Aujourd'hui, avec le 2^{ème} sommet afro-arabe qui s'est tenu en Lybie le 10 Octobre 2010, nous nous orientons en toute confiance vers la transition, vers un partenariat stratégique qui ne s'arrête pas aux limites de la coopération politique efficace actuelle, mais s'étend pour renfermer les principaux axes de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, du commerce, de l'investissement, des modes de financement, du développement humain et du renforcement des capacités. Ces axes forment le principe de base de deux documents « le plan stratégique » et « le programme de travail » pour la période 2010-2016 qui ont été adoptés par le 2^{ème} sommet.

Nous n'avons pas oublié, dans notre planification, et dans la vision future de notre coopération, les difficultés affrontées par notre démarche précédente et qui avaient retardé la réalisation du partenariat désiré. C'est pourquoi notre intérêt s'est centré sur la mise en place d'un programme de travail de six ans qui définit les objectifs, les priorités, les stades, les plans et les programmes que nous allons chercher ensemble à appliquer soigneusement et qui nous aideront à construire progressivement un groupe économique afro-arabe qui reflète réellement les aspirations du développement et qui réalise l'intérêt de nos peuples.

Il est devenu nécessaire aux Africains et aux Arabes de travailler, pour confirmer notre participation active à la prise de décision au niveau mondial et à la formulation de l'agenda international et de ses éléments, en particulier en ce qui concerne nos intérêts directs et communs et l'avenir de la sécurité et de la prospérité de nos peuples. Notre arme dans cette démarche est notre confiance en nos capacités et en notre volonté afro-arabe commune.

I - Programmes

1. Séminaires de formation

A. Dans les Pays Arabes

- **La République Arabe d’Egypte:**
 - *Sur l’infirmierie, la santé maternelle et infantine organisé au Centre de Formation et de Consultations sur les Recherches – faculté d’Infirmierie- université du Caire, le 19 Janvier 2011 pour une durée de trois semaines, au profit de 20 cadres de 9 pays africains : Nigeria, Lesotho, Zambie, Uganda, Malawi, Mozambique, Ethiopie, Cameroun, Ghana.*



Quelques stagiaires avec les responsables de l’AFTAAC à la faculté d’Infirmierie- université du Caire.

- **La République Algérienne Démocratique et Populaire:**

- *Sur l'insémination artificielle des bovins* organisé au Centre de Formation et de Vulgarisation Agricole de Médéa - Algérie, du 18 Juin au 1^{er} Juillet 2011, au profit de 17 cadres de 7 pays africains : Sénégal, Burkina Faso, Cameroun, Mali, République Démocratique du Congo, Mauritanie, Niger.



Quelques participants au séminaire sur l'insémination artificielle des bovins

- *Sur la gestion technico-économique de l'exploitation agricole* au Centre de Formation et de Vulgarisation Agricole d'Algérie du 8 au 23 Décembre 2011, au profit de 21 cadres de 10 pays africains : Tchad, Djibouti, Congo, Burundi, Niger, Côte-d'Ivoire, Sénégal, Benin, Gabon, Cameroun.
- *Sur le diagnostic de la tuberculose* au Centre National de Santé Publique d'Alger le 25 Décembre 2011, au profit de 19 cadres de 10 pays africains : Sénégal, Burundi, Tchad, Niger, Congo, Togo, Côte-d'Ivoire, Bénin, Mali, Guinée.



Cérémonie de clôture des séminaires sur le diagnostic de la Tuberculose et du Paludisme

- *Sur le diagnostic du paludisme au Centre National de Santé Publique d'Alger le 25 Décembre 2011, au profit de 20 cadres de 10 pays africains : Sénégal, Burundi, Tchad, Niger, Congo, Togo, Côte-d'Ivoire, Bénin, Mali, Guinée.*



Photo souvenir des stagiaires au Centre National de Santé publique d'Alger

- **La République de Somalie:**
 - *Sur les médias à l'Université Al-Neelain de Mogadiscio au profit de 30 journalistes somaliens du 8 au 13 Janvier 2011.*
 - *Sur la diplomatie à Mogadiscio au profit de 16 diplomates somaliens le 29 Janvier 2011.*
 - *Sur la formation des sages-femmes à l'Institut des Sciences Sanitaires de Mogadiscio au profit de 30 sages-femmes du 24 Octobre 2011 au 23 Janvier 2012.*

- **L'Union des Comores:**
 - *Sur la diplomatie pour une durée de trois semaines au profit de 25 diplomates comoriens le 10 Janvier 2011.*

B. Dans les Pays Africains

- **La République du Niger:**
 - *Sur la diplomatie (les cérémonies et le protocole) au profit de 30 cadres nigériens du 10 au 30 Juin 2011.*
 - *L'organisation de 7 séminaires de formation sur le développement des ressources piscicoles du 30 Décembre 2011 au 9 Février 2012, au profit de 280 pêcheurs des régions suivantes : Diffa, Zender, Maradi, Taho, Dosso, Tila berry et Niamey.*

- **La République du Mozambique:**
 - *Sur les technologies de l'information et de la communication pour une durée de trois mois du 12 Décembre 2011 au 13 Mars 2012.*

2. Activités en coopération

- **Le Fonds Egyptien pour la coopération Technique en Afrique:**

Le Fonds a organisé des séminaires de formation en coopération avec le Fonds Egyptien dans les domaines suivants :

- ***La diplomatie*** à l'Institut des Recherches Diplomatiques du Caire du 8 au 19 Mai 2011 au profit de 19 cadres de 9 pays africains : Rwanda, Ethiopie, Tanzanie, Zambie, Sierra Lionne, Uganda, Soudan, Erythrée, Kenya.



Les représentants du Fonds et de l'Institut au cours de la cérémonie de clôture au Centre des Recherches Diplomatiques du Caire

- ***Le développement des ressources piscicoles*** au Centre Egyptien International pour l'Agriculture du 11 au 28 Septembre 2011 au profit de 12 cadres de 7 pays africains : Tchad, Ethiopie, Erythrée, Liberia, Niger, Uganda, Zambie.



Cérémonie de remise de diplômes au Centre Egyptien International pour l'Agriculture

- *La santé animale au Centre Egyptien International pour l'Agriculture du 18 Décembre 2011 au 5 Janvier 2012 au profit de 12 cadres de 6 pays africains : Uganda, Soudan, Rwanda, Tchad, Erythrée, Ethiopie.*



Cérémonie de clôture au Centre Egyptien International pour l'Agriculture

- *La santé de la femme au Centre de Formation et de Consultations sur les Recherches – faculté d’Infirmierie-université du Caire le 25 Décembre 2011 au profit de 19 cadres de 7 pays africains : Liberia, Uganda, Zimbabwe, Soudan, Ethiopie, Afrique du Sud, Erythrée.*



Quelques stagiaires à la faculté d’Infirmierie-université du Caire

- **L’Union Africaine:**
 - *L’organisation d’un séminaire de formation en coopération avec la représentation de l’Union Africaine pour l’agriculture SAFGRAD sur les changements climatiques et ses effets sur l’agriculture et les ressources naturelles à Ouagadougou – Burkina Faso du 30 Septembre au 15 Octobre 2011, au profit de 21 cadres de 11 pays africains : Benin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Congo, Gabon, Côte-d’Ivoire, Niger, République Démocratique du Congo, Sénégal, Togo.*

- **L'Organisation Hawa (une des organisations de la société civile au Soudan):**
 - *L'organisation d'un séminaire de formation en coopération avec l'Organisation Hawa sur la formation des sages-femmes au profit de 40 sages-femmes, au Nord du Kordivan au Soudan le 15 Juillet 2011.*



Quelques stagiaires au Nord du Kordivan-Soudan

Tableau des séminaires de formation 2011

<i>Domaines et spécialités</i>	<i>Dates</i>	<i>Localités</i>	<i>Pays Bénéficiaires</i>	<i>Participants</i>	<i>Partenaires au financement</i>
<i>Medias</i>	8-13/1/2011	<i>Université Al-Neelain (Mogadiscio)</i>	<i>Journalistes somaliens</i>	30	—
<i>L'infirmierie et la santé maternelle et infantine</i>	9/1/2011 (3 semaines)	<i>Centre de Formation et de Consultations sur les Recherches – faculté d'Infirmierie – Université du Caire</i>	<i>Nigeria-Lesotho-Zambie-Uganda-Malawi-Mozambique-Ethiopie-Cameroun-Ghana</i>	20	—
<i>La diplomatie</i>	10/1/2011 (3 semaines)	<i>L'Union des Comores</i>	<i>L'Union des Comores</i>	25	—
<i>La diplomatie</i>	29/1-12/2/2011	<i>Mogadiscio</i>	<i>Diplomates somaliens</i>	16	—
<i>La diplomatie</i>	8/5-19/5/2011	<i>L'Institut des Etudes Diplomatiques</i>	<i>Rwanda-Ethiopie-Tanzanie-Zambie-Sierralionne-Uganda-Soudan-Erythree- Kenya</i>	19	<i>Le Fonds Egyptien pour la Coopération Technique en Afrique</i>
<i>La diplomatie (les cérémonies et le protocole)</i>	10-30/6/2011	<i>Niger</i>	<i>Niger</i>	30	—
<i>L'insémination artificielle chez les bovins</i>	18/6-1/7/2011	<i>Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural</i>	<i>Sénégal-Burkina Faso-Cameroun-Mali-République démocratique du Congo-Mauritanie-Niger</i>	17	—
<i>La formation des sages-femmes</i>	15/7/2011 (3 semaines)	<i>Nord du Kordivan</i>	<i>Soudan</i>	40	<i>L'Organisation Hawa</i>
<i>Le développement des ressources piscicoles</i>	11-28/9/2011	<i>Le Centre Egyptien International pour l'Agriculture</i>	<i>Tchad-Ethiopie-Erythree-Liberia- Niger-Uganda-Zambie</i>	12	<i>Le Fonds Egyptien pour la Coopération Technique en Afrique</i>
<i>Les changements climatiques et ses effets sur l'agriculture et les ressources naturelles</i>	30/9-15/10/2011	<i>Ouagadougou</i>	<i>Benin-Burkina Faso-Burundi-Cap vert- Congo-Gabon- Côte-d'Ivoire- Niger-République démocratique du Congo- Sénégal-Togo</i>	21	<i>L'Union Africaine</i>
<i>La formation des sages-femmes</i>	24/10/2011 - 23/1/2012	<i>L'institut de Mogadiscio pour les Sciences Sanitaires</i>	<i>La Somalie</i>	30	—
<i>La gestion technico-économique de l'exploitation agricole</i>	8-23/12/2011	<i>Centre de Formation et de Vulgarisation Agricole – Médéa – Algérie</i>	<i>Tchad -Djibouti-Congo-Burundi-Niger- Cote-d'Ivoire-Senegal- Benin-Gabon-Cameroun</i>	21	—

<i>Domaines et spécialités</i>	<i>Dates</i>	<i>Localités</i>	<i>Pays Bénéficiaires</i>	<i>Participants</i>	<i>Partenaires au financement</i>
<i>L'Informatique</i>	<i>12/12/2011 - 13/3/2012</i>	<i>Maputo</i>	<i>Mozambique</i>		
<i>La santé animale</i>	<i>18/12/2011 - 5/1/2012</i>	<i>Le Centre Egyptien International pour l'Agriculture</i>	<i>Uganda-Soudan-Rwanda-Tchad-Erythrée-Ethiopie</i>	<i>12</i>	<i>Le Fonds Egyptien pour la Coopération Technique en Afrique</i>
<i>La santé de la femme</i>	<i>25/12/2011 - 5/1/2012</i>	<i>Le Centre de Formation et de Consultations sur les Recherches – faculté d'Infirmierie- Université du Caire</i>	<i>Liberia-Uganda-Zimbabwe-Soudan-Ethiopie- Sud du Soudan-Erythrée</i>	<i>19</i>	<i>Le Fonds Egyptien pour la Coopération Technique en Afrique</i>
<i>Le diagnostic de la tuberculose</i>	<i>25/12/2011 - 13/1/2012</i>	<i>L'Institut National de Santé Publique – Algérie</i>	<i>Senegal-Burundi- Tchad-Niger-Congo-Togo-Cote-d'Ivoire- Benin-Mali- Guinée</i>	<i>19</i>	<i>—</i>
<i>Le diagnostic du Paludisme</i>	<i>25/12/2011 -13/1/2012</i>	<i>L'Institut National de Santé Publique – Algérie</i>	<i>Senegal-Burundi- Tchad-Niger-Congo-Togo-Cote-d'Ivoire- Benin-Mali- Guinée</i>	<i>20</i>	<i>—</i>
<i>Le développement des Ressources Piscicoles</i>	<i>30/12/2011 -4/1/2012</i>	<i>Niger Diffa</i>	<i>Niger</i>	<i>40</i>	<i>—</i>

3. Experts et spécialistes

<i>Domaine</i>	<i>Expert</i>	<i>Pays Bénéficiaire</i>
<i>La diplomatie (les cérémonies et le protocole)</i>	<i>1 expert algérien</i>	<i>L'union des Comores</i>
<i>La Santé (gynécologie)</i>	<i>1 expert égyptien</i>	<i>L'Union des Comores</i>
<i>Les medias</i>	<i>1 spécialiste somalien</i>	<i>Somalie</i>
<i>La diplomatie (les cérémonies et le protocole)</i>	<i>5 spécialistes somaliens</i>	<i>Somalie</i>
<i>La santé (formation des sages-femmes)</i>	<i>5 spécialistes somaliens</i>	<i>Somalie</i>
<i>La santé (formation des sages-femmes)</i>	<i>4 spécialistes Soudanais</i>	<i>Soudan</i>
<i>L'agriculture (les changements climatiques et ses effets sur l'agriculture et les ressources naturelles)</i> <i>N.B : séminaire régionale en coopération avec l'Union Africaine</i>	<i>1 expert algérien</i> <i>1 expert égyptien</i>	<i>Burkina Faso</i>
<i>Les Technologies de l'information et de communication</i>	<i>1 expert palestinien</i>	<i>Mozambique</i>
<i>L'agriculture (le développement des ressources piscicoles)</i>	<i>1 expert mauritanien</i>	<i>Niger</i>

Total

21 experts et spécialistes

4. Bourses d'Etudes

Le Fonds a accordé 216 bourses d'études en 2011-2012, en faveur d'étudiants inscrits dans les filières suivantes : Médecine, Sciences, Agriculture, Economie, Infirmerie, Médecine vétérinaire, Ingénierie, Commerce, Transport international, Administration des affaires et commercialisation, Droit, Etudes pédagogiques, Navigation maritime.

Elles se répartissent comme suit :

- 189 bourses en République Arabe d'Egypte,
- 4 bourses à l'université Nasser de Tripoli – Lybie : (2 à la faculté des Sciences et 2 à la faculté d'Ingénierie),
- 23 bourses à l'université du Roi Fayçal de N'djamena – Tchad : (15 à l'Institut Supérieur pour les Sciences et les Techniques Sanitaires, 5 à la faculté des Technologies de l'Information et de Communication et 3 à la faculté du Management et d'économie).

Elles sont accordées aux étudiants des pays suivants :

<i>Afrique du Sud</i>	<i>3</i>	<i>Ghana</i>	<i>1</i>	<i>Sénégal</i>	<i>5</i>
<i>Bénin (3 en Egypte, 2 à l'université Nasser)</i>	<i>5</i>	<i>Guinée</i>	<i>2</i>	<i>Sierra Lionne</i>	<i>2</i>
<i>Burundi</i>	<i>2</i>	<i>Kenya</i>	<i>7</i>	<i>Somalie</i>	<i>43</i>
<i>Burkina Faso</i>	<i>5</i>	<i>Madagascar</i>	<i>3</i>	<i>Soudan</i>	<i>13</i>
<i>Cameroun</i>	<i>4</i>	<i>Mali</i>	<i>4</i>	<i>Tanzanie</i>	<i>3</i>
<i>Centre-Afrique</i>	<i>4</i>	<i>Malawi</i>	<i>4</i>	<i>Tchad (2 à l'université Nasser, 12 en Egypte, 23 à l'université du Roi Fayçal)</i>	<i>37</i>
<i>Congo</i>	<i>4</i>	<i>Maurice</i>	<i>1</i>	<i>Uganda</i>	<i>10</i>
<i>Côte-d'Ivoire</i>	<i>6</i>	<i>Mauritanie</i>	<i>6</i>	<i>Union des Comores</i>	<i>16</i>
<i>Djibouti</i>	<i>6</i>	<i>Niger</i>	<i>5</i>	<i>Zimbabwe</i>	<i>4</i>
<i>Erythrée</i>	<i>3</i>	<i>Nigeria</i>	<i>5</i>		
<i>Ethiopie</i>	<i>1</i>	<i>Namibie</i>	<i>2</i>		

Total

216

II- Réunions et Résolutions

Le Conseil d'Administration du Fonds :



S.E.Dr. Nabil ElAraby, Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes et Président du Conseil d'Administration du Fonds Arabe

S.E.M. l'ambassadeur Ahmed Ben Hely le vice-Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes a représenté S.E.Dr. Nabil El Araby Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes et Président du conseil d'administration du Fonds, pour présider la 45^{ème} session du conseil d'administration du Fonds au siège de la Ligue des Etats Arabes le 28 Juillet 2011.



Vue générale des membres du conseil d'administration

Ont assisté à cette réunion:

<i>Amb. AbdulAziz Buhedma</i>	<i>Secrétaire Général Adjoint de la Ligue Arabe Directeur Général du Fonds</i>
<i>Mme. Etaf Bent AbdulAllah</i>	<i>Conseillère économique à l'ambassade Tunisienne au Caire</i>
<i>M. AbdulKarim Mohey EIDin</i>	<i>Ministre plénipotentiaire à l'ambassade Algérienne au Caire</i>
<i>Mme. Fayza Awad Mohamed Osman</i>	<i>République du Soudan</i>
<i>M. le Conseiller Loay El Oga</i>	<i>République Arabe Syrienne</i>
<i>M. Saad Sherif yehia</i>	<i>République Iraquienne</i>
<i>Dr. Elie Michel Maalouf</i>	<i>République Libanaise</i>
<i>Amb. Mahmoud Hassan Nayel</i>	<i>Représentant le Directeur Général du Fonds Egyptien pour la Coopération Technique en Afrique – République Arabe d’Egypte</i>
<i>Dr. Ahmed Youssef Ahmed</i>	<i>Représentant le Directeur Général de l’ALECSO</i>

L’ordre du jour s’établit comme suit :

- *L’agrément des candidatures des nouveaux membres du conseil d’administration.*
- *Le rapport d’activité du Fonds au cours de l’année 2010.*

- *Les nouvelles demandes d'assistance technique présentées par les pays africains.*
- *La situation financière, le compte rendu final de l'année 2010 et le projet du budget de l'année 2011.*
- *La date et le lieu de la prochaine session.*

S.E.M. le Vice-Secrétaire Général :



S.E. l'ambassadeur Ahmed Ben Hely le vice-Secrétaire Général

S.E.M. l'ambassadeur Ahmed Ben Hely le vice-Secrétaire Général, représentant S.E. Dr. Nabil el Araby le Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes et le président du conseil d'administration du Fonds qui était dans une mission officielle à l'étranger, a salué les membres du conseil.

Lors de son allocution d'ouverture, S.E. l'ambassadeur Ahmed Ben Hely a souligné l'importance de cette réunion en signalant que le Fonds Arabe est considéré comme un des mécanismes essentiels pour le renforcement de la coopération arabo-africaine, ce qui a été réaffirmé lors du deuxième sommet arabo-africain de Syrte, regroupant la Ligue des Etats Arabes et l'Union Africaine.

Il a mis en évidence les aspirations croissantes pour stimuler les projets communs de coopération stratégique entre les peuples arabes et africains, et a insisté sur la nécessité de soutenir l'action du Fonds afin de développer ses activités.

Il a aussi rappelé sa participation au dernier sommet de l'Union Africaine tenu à Malabo en Guinée-équatoriale en Juillet 2011, où il a eu l'occasion de s'entretenir avec quelques responsables sur la coopération arabo-africaine. Il a constaté la considération dont bénéficie le Fonds Arabe et son action en faveur des cadres africains ayant bénéficié de ses activités, en Egypte et dans les autres pays arabe, ce qui révèle l'importance qu'accordent l'Union Africaine et les pays africains à son action.

Il a également abordé la question du comité composé sous l'égide du Royaume d'Arabie Saoudite, l'Etat du Qatar et l'Etat des Emirats Arabes Unies pour examiner la situation du Fonds. Il a ajouté que les pays membres du comité estiment la nécessité de réadapter l'action du Fonds par l'élaboration d'une nouvelle stratégie, ce qui donne l'occasion à ces pays de reconsidérer le règlement de leurs contributions au budget du Fonds, afin de renforcer ses capacités et ses moyens d'actions.

Il a affirmé qu'à la lumière de cette tendance, il œuvrera avec le Directeur Général du Fonds pour soutenir l'action du comité, qui aura probablement un rôle dans le soutien financier du Fonds. Dans ce cadre, il a mis l'accent sur le rôle des membres du conseil d'administration pour inciter les pays arabes au règlement de leurs contributions au budget du Fonds. il a indiqué qu'ils sont les représentants du Fonds dans leurs pays.

Il a enfin appelé les membres du conseil à présenter des suggestions et des recommandations pour développer cet organisme, qui est

considéré comme un des outils essentiels pour le renforcement de la solidarité arabo-africaine, notamment à la lumière des stratégies et des documents issus par le deuxième sommet arabo-africain de Syrte, et l'insistance des peuples africains sur la nécessité de consolider les mécanismes existants y compris le Fonds Arabe.

S.E.M. le Directeur Général du Fonds :



S.E. l'ambassadeur AbdulAziz Buhedma Secrétaire Général Adjoint de la Ligue Arabe, Directeur Général du Fonds

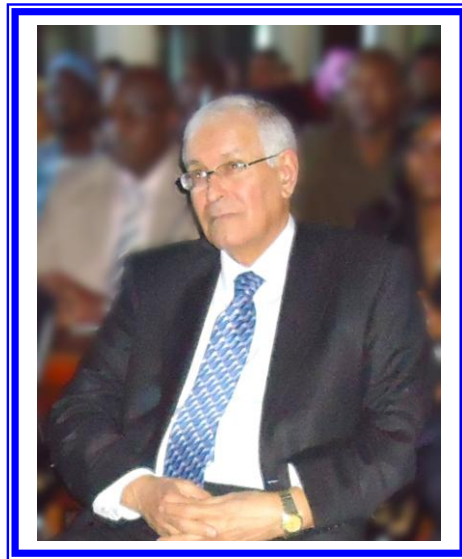
S.E.M. l'ambassadeur AbdulAziz Buhedma a salué, dans son intervention, l'ambassadeur Ahmed Ben Hely, le Vice-Secrétaire Général. Il a présenté ses sincères félicitations à S.E.Dr. Nabil El Araby pour sa désignation en qualité du Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes, et qu'il est persuadé que ce dernier est le meilleur candidat à même d'assumer cette responsabilité. Il a ajouté qu'il est assuré que S.E. le Secrétaire Général, en tant que président du conseil d'administration, ne ménagerait aucun effort pour accorder au Fonds l'appui, les conseils et les directives nécessaires en vue de surmonter tous les obstacles qui entravent son action.

Il a également salué les représentants des différents pays membres du conseil, tout en souhaitant à cette réunion plein succès.

Il a aussi salué les nouveaux membres du conseil, Mme. Fayza Awad Mohamed, directrice de l'administration générale de la coopération arabe au ministère des finances au Soudan, et M. l'ambassadeur Mohamed Yarky, directeur de l'orient arabe et des affaires de la Ligue des Etats Arabes au ministère algérien des affaires étrangères.

Il a aussi salué Dr. Ahmed Youssef Ahmed, directeur de l'Institut des Recherches et des Etudes Arabes et représentant du directeur général de l'ALECSO, tout en louant les efforts qu'il n'a cessé de ménager pour soutenir le Fonds et son action notamment aux sessions du conseil d'administration.

Rapport de S.E.M. le Directeur Général sur les activités du Fonds pour l'année 2010 :



S.E. le Directeur Général du Fonds

M. AdbulAziz Buhedma a ensuite présenté le rapport d'activités du Fonds pour l'année 2010, il s'agit de :

- *L'envoi de 20 experts arabes au Niger, Tchad, Union Africaine, Soudan, Cameroun, Burkina Faso, Mauritanie et Union des Comores.*
- *L'octroi de 195 bourses d'études essentiellement dans les domaines du développement humain tel que la médecine, l'ingénierie et l'agriculture : 159 dans les universités et les instituts égyptiens, 26 dans l'université du Roi Fayçal (Tchad), 11 dans l'Université du Damas et 9 dans l'université Nasser (Libye).*
- *L'organisation de 30 séminaires de formation regroupant 800 participants de 39 pays africains.*
- *La coopération avec le Fonds Egyptien pour la Coopération Technique en Afrique pour l'organisation de trois séminaires de formation communs dans le domaine de l'agriculture : les techniques modernes d'infirmierie, la production et la santé animale, l'utilisation des technologies modernes.*
- *La coopération avec les organisations régionales et arabes :*
 - *Un séminaire organisé avec la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique sur la gestion des terres et des eaux au Centre Egyptien International pour l'Agriculture en faveur de 20 participants de 12 pays africains.*
 - *Un séminaire organisé avec l'Organisation Arabe du Travail sur le système d'assurance sociale à Nouakchott.*
 - *Deux séminaires organisés avec l'Union Africaine sur la formation des cadres diplomatiques à Addis-Abeba et sur les changements climatiques et ses effets sur l'agriculture à Ouagadougou.*

- *La coopération avec les organisations de la société civile :*
 - *Deux séminaires organisés avec l'Organisation Hawaa sur la formation des sages-femmes : un séminaire organisé à Alabyad (capitale du Nord du Kordivan) au profit de 30 sages-femmes et un autre séminaire organisé à Damer (capitale de la région de la rivière du Nile) au profit de 30 sages-femmes.*
 - *Deux séminaires organisés avec l'Organisation Labna : un séminaire sur l'agriculture à la région Terkaka (Djouba) regroupant 35 participants et un autre séminaire sur la production animale à la région Zalengy (l'Ouest du Darfour) regroupant 35 participants.*

Le budget pour l'année 2010, le compte rendu final et le projet du budget pour l'année 2012 :

S.E.M. l'ambassadeur AbdulAziz Buhedma a présenté les résultats du budget et le compte rendu final pour l'exercice 2010. Il a aussi exposé le projet du budget pour l'année 2012 d'un montant de cinq millions d'US dollars et un programme d'action pour sa mise en œuvre selon les disponibilités financières qui lui seront accordés. Le Directeur Général du Fonds a ensuite proposé un plan en trois étapes pour solutionner la crise financière du Fonds et ce pour renforcer ses capacités, il s'agit de :

- 1- Le règlement du Secrétariat Général de la Ligue des Etats Arabes de ses obligations au profit du Fonds par des acomptes, et ce conformément aux résolutions du Conseil de la Ligue Arabe du 1991, qui stipulait la nécessité du règlement échelonné de ces créances, afin que le Fonds puisse poursuivre ses activités et exécuter ses programmes.*
- 2- La mise en œuvre de la résolution du sommet de Syrte N.526 en date du 28 Mars 2010, concernant la création d'un*

comité ad hoc regroupant les représentants du Secrétariat Général de la Ligue des Etats Arabes et les pays qui sont réservés quant à sa performance dans le but d'examiner sa situation.

3- L'appel aux pays arabes pour le règlement de leurs contributions annuelles au budget du Fonds, pour qu'il puisse répondre aux demandes régulières d'assistance techniques présentées par les pays africains.

Les résolutions:

- L'approbation de la candidature en qualité de membre de Mme. Fayza Awad Mohamed de la République du Soudan, suite à M. Gaffar Abdul Rahman jusqu'à le 25 Octobre 2011.*
- L'approbation de la candidature en qualité de membre de l'ambassadeur Mohamed Yarky pour la République Algérienne Démocratique et populaire, suite à l'ambassadeur Arif Khamisi jusqu'à le 25 Octobre 2011.*
- L'approbation du rapport présenté par S.E. le Directeur Général du Fonds et les efforts qu'il n'a cessé de déployer au cours de la période entre les deux sessions dans le but d'intensifier les activités du Fonds dans le continent africain, à travers la coopération avec les institutions et les organisations internationales, régionales et arabes.*
- La présentation des remerciements à l'administration du Fonds pour les efforts déployés pour le renforcement de son rôle en Afrique et l'élargissement de ses activités dans les pays arabes à travers la formation des cadres africains dans les centres arabes spécialisés.*
- La réaffirmation de la résolution du Conseil N.623 du 18 Juillet 2006, sur l'adoption de la présentation du programme de l'assistance technique aux pays africains dans le cadre de la stratégie adoptée, en donnant la priorité aux pays limitrophes,*

aux pays de la corne africaine et aux pays influents dans les organisations internationales et régionales, tout en tenant en considération les besoins des autres pays africains, de sorte à répondre aux besoins d'un plus grand nombre de pays notamment les moins développés.

- *L'adoption du programme d'assistance technique pour l'année 2012, il s'agit de:*
 - *L'envoi de 28 experts*
 - *L'organisation de 40 séminaires de formation*
 - *L'octroi de 185 bourses d'étude*
- *L'adoption du projet du budget du Fonds pour l'année 2012 d'un montant de cinq millions d'US dollars.*
- *L'accord pour la tenue de la prochaine session du conseil à la seconde moitié du mois d'Avril ou Mai 2012.*

Conseil de la Ligue des Etats Arabes : Mars et Septembre 2011

Résolutions relatives aux Fonds Arabe :

Mars 2011 :

- 1- La réaffirmation de l'importance du rôle du Fonds en tant qu'un outil efficace contribuant au renforcement et au développement de la coopération arabo-africaine, visant à mettre en évidence le rôle arabe dans le continent africain, et ce conformément aux résolutions du conseil de la Ligue Arabe au niveau du sommet, dont les dernières sont celle du sommet de Syrte relative au Fonds Arabe d'Assistance Technique aux Pays Africains n. 526 du 28 Mars 2010, et celle du conseil de la Ligue Arabe au niveau ministériel affirmant l'importance du soutien du rôle du Fonds pour le renforcement de la coopération arabo-africaine n. 7249 du 16 Septembre 2010.*
- 2- Le suivi des travaux du comité ad hoc regroupant les représentants du Secrétariat Général de la Ligue des Etats Arabes et certains pays membres réservés quant à l'évaluation de l'action du Fonds, et la présentation d'un rapport sur les résultats de ses travaux au conseil de la Ligue Arabe lors de sa prochaine session.*

Septembre 2011 :

- 1- La confirmation des deux résolutions adoptées lors du conseil du mois de Mars ci-mentionnées.*
- 2- L'adoption du nouveau conseil d'administration du Fonds Arabe d'Assistance Technique aux Pays Africains, pour la durée de trois ans à partir du 26 Octobre 2011.*

Il sera composé par les membres suivants :

- *M. Omar Jilani* *La République Tunisienne*
- *Amb. Mohamed Yarki* *La République Algérienne
Démocratique et Populaire*
- *Mme. Fayza Awad Mohamed* *La République Soudanaise*
- *Amb. Youssef Ahmed* *La République Arabe Syrienne*
- *M. Saad Sherif Yehia Elkateb* *La République Iraquienne*
- *Amb. Ibrahim Abdel Allah
Ibrahim* *L'Union des Comores*
- *Dr. Ely Michel Maalouf* *La République Libanaise*
- *Amb. Fatma Galal* *La République Arabe d'Egypte*

Le Budget du Fonds Arabe pour l'année 2012:

- 1- *L'adoption du budget du Fonds d'un montant de cinq millions d'US dollars pour l'année 2012 et la notification du conseil d'administration du Fonds.*
- 2- *L'incitation des pays membres pour le règlement de leurs contributions au budget du Fonds pour qu'il puisse poursuivre et développer son action.*

Rapport de S.E. M. Jean Ping Président de l'Union Africaine sur la coopération arabo-africaine pour l'année 2011 lors du Sommet Africain d'Addis-Abeba



S.E.M. Jean Ping le Président de l'Union Africaine

Le partenariat afro-arabe :

- *L'Union Africaine et la Ligue des Etats Arabes ont tenu une réunion consultative technique commune au Caire en Août 2011. Les différents mécanismes nécessaires ont été examinés pour la mise en œuvre aisée de la nouvelle stratégie du partenariat afro-arabe et du plan d'action commun adopté par le deuxième sommet arabo-africain de Syrte (Libye) en Octobre 2010. Il est convenu qu'il est nécessaire d'accélérer le processus en cours pour le changement du statut de « l'Institut Culturel Afro-arabe » en « l'Institut Afro-arabe pour la Culture et les Etudes Stratégiques ». L'institut sera chargé d'orienter l'ensemble du partenariat afro-arabe à travers les méthodes basées sur les recherches.*
- *Les deux parties ont pris des mesures importantes en ayant recours aux études, à l'établissement des cadres et des principes directeurs, ainsi qu'à la création des comités techniques pour la mise en œuvre de quelques décisions en suspens telles que la formation des comités des ambassadeurs*

africains et arabes et déterminer les capitales concernées, ainsi que la mise en place du festival du film afro-arabe organisé par l'Institut Afro-arabe pour la Culture et les Etudes Stratégiques. Les deux initiatives contribueront à faciliter la mise en œuvre des programmes diplomatiques et culturels de la stratégie du partenariat et du plan d'action commun, ainsi qu'à l'encouragement de l'interaction entre les peuples.

- *Un effort a été également déployé pour la création d'une unité de suivi, sous la direction de l'Organisation Arabe pour le Développement Agricole, et ce afin de mettre en exécution le plan d'action commun sur le développement agricole et la sécurité alimentaire adopté par les ministres d'agriculture au cours de la première réunion arabo-africaine commune qui s'est déroulée à Sharm-el Sheikh (République Arabe d'Egypte) en Février 2010.*
- *Le conseil exécutif de l'Institut Culturel Afro-arabe a tenu sa onzième session en Iraq en Octobre 2011 et l'Union Africaine a abrité la sixième réunion annuelle de la coopération générale à Addis-Abeba en Décembre 2011. La réunion a examiné le développement réalisé dans le domaine des activités du partenariat afro-arabe et a approuvé le plan d'action commun pour l'année 2012. Le plan d'action est basé sur les programmes adoptés par l'Union Africaine et la Ligue des Etats Arabes. La deuxième réunion des deux conseils communs de la paix et de la sécurité pour les africains et les arabes a été également tenue à Addis-Abeba où elle a abouti à l'accord sur quelques questions d'intérêt commun.*

Plan d'action commun de l'Afrique et du Monde Arabe sur le développement agricole et la sécurité alimentaire :

- *Il est à noter que la session d'ouverture du comité d'orientation de l'unité de suivi du plan d'action commun a été tenue au siège de l'Organisation Arabe du Développement Agricole à*

Khartoum les 30 Avril et 1^{er} Mai 2011. Parmi les sujets abordés à la réunion figurent la création, l'organigramme et le règlement intérieur de l'unité de suivi, ainsi que les spécialités et les procédures de désignation de ses responsables.

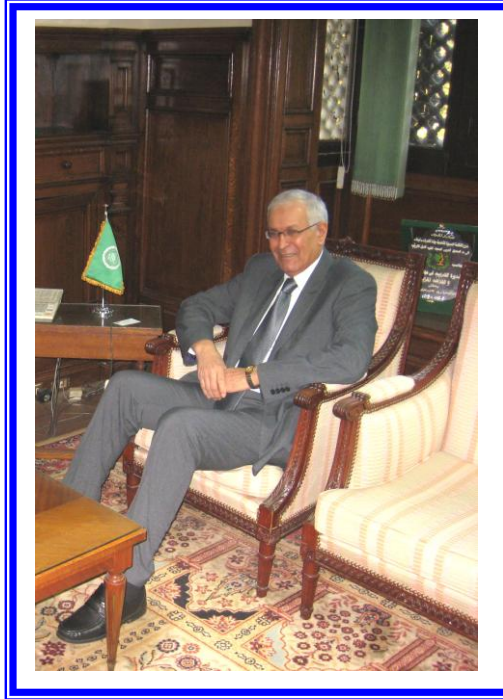
- *Une réunion consultative technique entre l'Union Africaine et la Ligue des Etats Arabes a eu lieu à Addis-Abeba du 23 au 25 Février 2011. La réunion a abordé les conditions nécessaires pour la mise en œuvre efficace du plan d'action commun sur le développement agricole et la sécurité alimentaire en Afrique et au Monde Arabe. La réunion a recommandé la création d'une unité de suivi pour le plan d'action commun sur le développement agricole et la sécurité alimentaire avant la fin de l'année 2012. A cet effet, la tenue d'une réunion des experts a été suggéré du 27 au 29 Décembre 2011, pour la préparation de la deuxième session du comité d'orientation et l'élaboration des propositions détaillées sur la mobilisation des ressources, qui favorisent le bon fonctionnement de l'unité, au cours d'une durée variant entre trois et cinq ans, et ce avant de prendre n'importe quelle décision relative à ce propos.*
- *Pour conclure, il faut rappeler la sixième réunion de la coopération générale entre l'Union Africaine et la Ligue des Etats Arabes qui a adopté le plan d'action commun pour l'année 2012, tenue à Addis-Abeba les 17 et 18 Décembre 2011. La réunion a insisté, en particulier, sur le renforcement des institutions communes entre l'Afrique et le Monde Arabe ; la mise en place des mécanismes convenus ; la mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre efficace des travaux prioritaires pour le partenariat stratégique entre l'Afrique et le Monde Arabe ; ainsi que le plan d'action commun pour l'année 2011-2012.*

Sixième réunion de la coopération générale entre la Ligue des Etats Arabes et l'Union Africaine – Décembre 2011

Le Fonds Arabe a participé à la sixième réunion de la coopération générale entre l'Union Africaine et la Ligue des Etats Arabes organisée au siège de l'Union Africaine à Addis-Abeba les 17 et 18 Décembre 2011. Les programmes et les activités du Fonds en faveur des pays africains ont été passés en revue.

La réunion a remercié le Fonds et l'a encouragé à poursuivre ses activités de développement et a recommandé la présentation régulière de son bilan d'activités aux différentes réunions arabo-africaines.

III- Activités de S.E. M. l'ambassadeur Abdul Aziz Buhedma, Secrétaire Général Adjoint et Directeur Général du Fonds Arabe



S.E. le Directeur Général du Fonds

- 1- *Participation aux réunions du comité ad hoc, regroupant les représentants du Secrétariat Général de la Ligue des Etats Arabes et certains états membres pour examiner la situation et les perspectives d'avenir du Fonds, tenues le 21 Février 2011.*
- 2- *Visite de S.E. l'ambassadeur **Mohamed AlMonsef**, Chef de la Représentation de la Ligue des Etats Arabes à Djouba le 7 Mars 2011.*
- 3- *Participation à la réunion des travaux de la 38^{ème} session de la conférence ministérielle de l'Organisation Arabe du Travail, tenue au Caire le 15 Mai 2011.*

- 4- *Visite de S.E.M. José Antonio Matsinha, ambassadeur de la République du Mozambique au Caire au siège du Fonds le 19 Mai 2011.*



Une vue de la rencontre

- 5- *Visite de S.E.M. Adrago Kouka, le chargé d'affaires à l'ambassade de la République du Burkina Faso le 22 Juin 2011.*

- 6- *Visite de S.E.M. Mahamat Habib Doutoum, ambassadeur de la République du Tchad au Caire au siège du Fonds le 17 Juillet 2011.*



Une vue de la rencontre

- 7- *Rencontre avec S.E.M. Mohamed Farag Dokally, ambassadeur de la République du Maroc au Caire au siège de l'ambassade le 17 Juillet 2011.*
- 8- *Visite de S.E.M. Osman Mohamed Omar, ambassadeur de la République d'Erythrée au Caire au siège du Fonds le 15 Août 2011.*
- 9- *Visite de S.E.M. Gaffar AdbAllah Cheikh Ahmed, ambassadeur de l'Union des Comores au Caire au siège du Fonds le 7 Août 2011.*
- 10- *Participation aux réunions du conseil exécutif de l'Institut Culturel Afro-arabe à Erbil (Iraq) du 4 au 6 Octobre 2011.*
- 11- *Participation à la cérémonie d'élaboration du premier rapport régional sur le Sida qui s'est déroulé au Caire, et ce dans le cadre de la coopération entre la Ligue des Etats Arabes et le programme commun des Nations-Unies sur la lutte contre le Sida en date du 4 Décembre 2011.*
- 12- *Visite de travail en Lybie le 24 Décembre 2011.*
- 13- *Participation avec les autorités algériennes à la cérémonie de clôture des séminaires de formation sur le diagnostic de la Tuberculose et du Paludisme qui se sont déroulés à l'INSP à Alger du 15 Novembre 2011 au 13 Janvier 2012.*



Photo souvenir

IV- Evènements

Cérémonie à l'occasion du départ de S.E.M. Amr Moussa Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes



Allocution de S.E. Dr. Nabil ElAraby

Une cérémonie imposante a eu lieu au siège de la Ligue des Etats Arabes le 23 Juin 2011, à l'occasion du départ de S.E.M. Amr Moussa Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes et l'accueil de S.E.Dr. Nabil ElAraby le nouveau Secrétaire Général.

La cérémonie a regroupé les Secrétaires Généraux Adjointes de la Ligue des Etats Arabe, les Représentants Permanents des pays arabes auprès de la Ligue Arabe, les responsables et les fonctionnaires des divers organes de la Ligue Arabe y compris le Fonds Arabe, ainsi que les représentants de la Presse et des médias.

A cette occasion, S.E.l'ambassadeur Ahmed Ben Hely le vice-Secrétaire Général a loué, dans son intervention, le rôle, la performance distincte et les réalisations de S.E.M. Amr Moussa au profit des objectifs de la Ligue Arabe au cours des dix dernières

années. Il a rappelé son rôle efficace quant à la promotion de l'action arabe commune malgré les entraves qu'elle a affronté au cours de cette période.

Dans son allocution, S.E.M. Amr Moussa a passé en revue ses efforts déployés pour la promotion de la Ligue Arabe, le développement de ses mécanismes et la mise en œuvre de ses résolutions adoptées au service des questions arabes. Il a également souhaité à son successeur Dr. Nabil ElAraby plein succès dans sa mission et ses nouvelles responsabilités. Il a tenu aussi à prendre des photos souvenirs avec les divers responsables et fonctionnaires de la Ligue Arabe.



Cérémonie de départ du Secrétaire Général de la Ligue Arabe

De même, Les représentants permanents des pays arabes auprès de la Ligue Arabe et les différents ambassadeurs ont organisé une autre cérémonie au siège de la Ligue Arabe le 3 Juillet 2011 à l'occasion de l'installation officielle de S.E.Dr. Nabil El Araby en qualité du Secrétaire Général de la Ligue Arabe. Au cours de la quelle, S.E.M. Abdel Kader Hadjar, l'ambassadeur de la République Algérienne Démocratique et Populaire au Caire a offert au nom des différents Représentants Permanents un décoration commémorative à S.E.M. Amr Moussa.

D'autre part, S.E. l'ambassadeur Ahmed AbdulAziz Kattan le Représentant Permanent de l'Arabie Saoudite, a organisé un déjeuner officiel regroupant l'ensemble des ambassadeurs arabes et ce pour rendre hommage à S.E.M. Amr Moussa et souhaiter la bienvenue à S.E.Dr. Nabil ElAraby le nouveau Secrétaire Général.



S.E. Dr. Nabil ElAraby raccompagnant S.E.M. Amr Moussa devant le portail officiel du siège de la Ligue Arabe

Installation de S.E. Dr. Nabil El Araby en qualité du Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes.

S.E. Dr. Nabil ElAraby a inauguré ses nouvelles fonctions en qualité de Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes par une réunion avec les Secrétares Généraux Adjointes et les différents Conseillers afin d'examiner les priorités de l'action du Secrétariat Général avec tous ses secteurs et ses appareils.

En fait, Dr. Nabil ElAraby est le septième Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes depuis sa création en 1945. Il occupait la fonction du Ministre des Affaires Étrangères de l'Égypte quand il fut désigné unanimement en qualité de Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes le 15 Mai 2011, en remplacement de S.E.M. Amr Moussa.

Curriculum Vitae de S.E.Dr. Nabil ElAraby Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes :



Date de naissance : 15 Mars 1935

Lieu de naissance : l'Égypte

Formation :

- *Doctorat en science juridiques, faculté de Droit, Université de New York (1971).*

- *Maîtrise en droit international, faculté de Droit, Université de New York (1969).*
- *Licence en droit, faculté de Droit, Université du Caire (1955).*

Histoire professionnelle :

- *Juillet 2011 Secrétaire Général de la Ligue des Etats Arabes.*
- *2011 Ministre des Affaires Étrangères.*
- *2011-2008 Directeur du Centre Régional d'Arbitrage du Commerce International.*
- *2001-2006 Membre de la Cour International de Justice.*
- *1999-2001 Commissaire à la Commission d'Indemnisation des Nations Unies à Genève*
- *1994-2001 Membre de la Commission de Droit International d'Indemnisation des Nations Unies à Genève.*
- *1990 Juge à la Cour de Justice de l'Organisation des Pays Arabes Exportateurs du Pétrole OPAEP.*
- *Membre du Conseil d'Administration de l'Institut International de Recherches sur la Paix de Stockholm SIPRI.*
- *1999-2001 Membre du cabinet d'avocats « Zaki Hashem & partenaires »*
- *1991-1999 Représentant Permanent de la République Arabe d'Egypte auprès des Nations Unies à New York.*
- *1987-1991 Représentant Permanent de la République Arabe d'Egypte auprès de la Mission des Nations Unies à Genève.*
- *1976-1978 / 1983-1987 Conseiller Juridique du Ministère des Affaires Etrangères.*
- *1981-1983 Ambassadeur de la République Arabe d'Egypte en Inde.*
- *1978- 1981 Ambassadeur et Vice-Représentant Permanent de la République Arabe d'Egypte auprès des Nations Unies à New York.*

Fonctions précédentes aux Nations Unies :

- *Juin 1996 Président du Conseil de sécurité.*
- *1993,1994 ,1997 Vice-président de l'Assemblée Générale.*
- *Président du premier comité du désarmement et des questions de sécurité internationale de l'Assemblée Générale (la quarante-septième session).*
- *1992-1996 Président de l'équipe du travail informelle chargée de l'agenda de la paix.*
- *1992 Président du groupe du travail chargé des accords juridiques, conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement, Rio de Janeiro.*
- *1981-1982 Président du comité des Nations Unies chargé du renforcement du principe de l'interdiction de l'utilisation de la force dans les relations internationales.*

Activités Juridiques :

- *1976, 1987,1983, 1987 Conseiller et président d'administration des affaires juridiques et des traités, Ministère des Affaires Etrangères, le Caire.*
- *1986-1988 délégué du gouvernement égyptien au Tribunal Arbitral International sur le conflit de Taba.*
- *1985-1989 Président de la délégation égyptienne aux négociations de Taba.*
- *1995 désigné par le ministre égyptien de la justice dans la liste d'arbitrage des affaires civiles et commerciales en Egypte.*
- *Membre du conseil d'administration du Centre Régional d'Arbitrage du Commerce International du Caire.*
- *Membre du conseil d'administration de l'association égyptienne sur la loi internationale.*
- *Membre de l'équipe des arbitres au Centre d'Arbitrage et de Médiation à l'Organisation de la Propriété Intellectuelle.*

- 1989-1992 arbitre à la *Chambre Commerciale Internationale au Tribunal d'Arbitrage International à Paris à propos d'un conflit sur le canal de Suez.*
- 1978 *Conseiller juridique de la délégation égyptienne à la conférence de Camp David sur la paix en Moyen Orient.*
- 1973 *Fellow de l'Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche UNITAR en loi internationale.*
- 1973-1975 *Conseiller juridique de la délégation égyptienne à la conférence des Nations Unies sur la paix en Moyen Orient tenue à Genève.*
- 1968 *Fellow de l'Institut Adly Stevenson en loi internationale, UNITAR.*

Autres activités juridiques :

- *L'Académie de Droit International de la Haye, l'université de Colombie, l'université de New York, l'université Duke, l'université Yale, l'université de Pennsylvanie, l'université d'Houston.*
- *L'Assemblée Américaine de Droit international, l'Association d'avocats de New York, l'Institut Grec de Droit International, les Académies de la Paix Internationale de New York et de Vienne.*
- *Conférencier à l'Institut des Etudes diplomatiques sur le droit international et les organisations internationales, Ministère des Affaires Etrangères, le Caire.*
- 1993, *porte-parole principal de l'Institut universitaire des études supérieures internationales : « Les Nations Unies et le nouveau système international », Genève.*
- *Panéliste à la réunion annuelle de l'Assemblée Américaine de Droit international.*

V- Opinions et Points de vue

*Traduction de la contribution de S.E.M. José Antonio A. Matsinha
l'ambassadeur de la République du Mozambique au Caire*



S.E. l'ambassadeur de la République du Mozambique

**« La coopération entre la République du Mozambique et le Fonds
Arabe d'Assistance Technique aux Pays Africains »**

La République du Mozambique a le plaisir d'être un des pays africains inclus dans les programmes du Fonds Arabe d'Assistance Technique aux Pays Africains, s'efforçant ainsi au renforcement du développement économique et social en Afrique et à ses environs.

Il est à noter que la relation entre la République du Mozambique et le Monde Arabe remonte au sixième siècle au moment où les souahélis-arabes ont installé des forts pour le commerce d'or, du cuivre et du fer.

Les pays arabes ont joué un rôle prépondérant en soutenant la lutte pour la libération de la République du Mozambique. Cette relation s'est étendue aujourd'hui vers des pays de la région et également vers plusieurs organisations régionales telles que le Fonds Arabe.

A cet égard, l'établissement d'un accord de coopération entre le Fonds Arabe d'Assistance Technique aux Pays Africains et le gouvernement du Mozambique signé à Maputo en Mai 2007, constitue une étape importante pour le développement économique et social de notre pays.

Nous pouvons témoigner qu'au cours de nos relations, l'assistance octroyée par le Fonds Arabe en faveur de la République du Mozambique n'a cessé de se développer notamment dans les domaines de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de la radio et la télévision, de la technologie de l'informatique et des recherches sur le coton.

Cependant, nous comprenons qu'il y a trop à faire et qu'il est important de prendre en considération les besoins de chacun des pays africain.

Le dialogue qui existe déjà devrait continuer dans l'esprit de la coopération arabo-africaine. Les bases sont solides mais ont besoin d'être fortifiées dans le but de faire face aux nouveaux défis.

Par conséquent, le Fonds Arabe devrait continuer à déployer ses efforts pour le renforcement et l'amélioration du mécanisme de réalisation des projets en cours au profit des pays bénéficiaires.

Nous souhaitons dans le futur proche que le Fonds Arabe pourrait organiser des séminaires d'une durée plus longue, afin de permettre aux participants de profiter et d'acquérir plus d'expérience.

Nous renouvelons nos remerciements au Fonds Arabe qui ne ménage aucun effort pour nous présenter le support et l'assistance qui nous sont nécessaires afin que nous puissions continuer à essayer d'atteindre nos objectifs quant à l'éradication de la pauvreté au Mozambique.

Vive le Fonds Arabe d'Assistance Technique aux Pays Africains.

Le Caire, 1^{er} Mars 2012

***Traduction de la contribution de S.E. l'ambassadeur Saïd Refaat,
Rédacteur en chef de la revue « Affaires Arabes » et l'ex-Directeur
Général du Fonds***



“Les relations arabo-africaines : le cadre et les instruments”

Lorsque l'on s'éloigne du domaine africain durant près de dix-sept ans et que l'on y revient pour aborder des sujets relatifs à la coopération arabo-africaine et au Fonds Arabe d'Assistance Technique aux Etats Africains, l'un des principaux outils de cette coopération en tant qu'instance – ces dossiers dont l'Organisation de la Ligue des Etats Arabes est responsable dans le cadre du suivi des relations arabo-africaines supranationales - on s'aperçoit que, durant cette période, les avancées de la partie Arabe sur ces dossiers sont restés imperceptibles, voire inexistantes, aussi bien en ce qui concerne la stimulation des appareils de la coopération arabo-africaine que l'amélioration des conditions de travail du Fonds et l'élimination des obstacles qui entravent sa mission. Pourtant, il y a eu de nombreuses études poussées pour y remédier, d'innombrables réunions ont été tenues à différents niveaux et qui ont abouti à des décisions politiques,

économiques et techniques. De ce fait, il faut croire qu'il ne s'agit plus d'identifier les causes qui font obstruction au processus de coopération arabo-africain et d'investiguer les outils susceptibles de l'encourager techniquement et de le mettre en œuvre. Il faudrait plutôt se pencher sur la nature des relations africaines, sur les contraintes structurales qu'elles rencontrent, sur la différence des conceptions et des attentes des deux parties à ce sujet, et sur les bénéfices qu'ils espèrent en tirer. Il s'agirait également de s'arrêter sur les divergences de point de vue quant à leur utilité et à leur portée, sur la possible concurrence avec des puissances étrangères, sur la nature des relations politiques et des intérêts économiques qui lient les pays des deux parties ainsi que leur évaluation quant à l'efficacité de la méthode à adopter dans cette coopération : doit-elle se faire dans un cadre supranational, bilatéral ou dans les deux cadres parallèlement?

A partir de là, nous pouvons répartir les pays Arabes en fonction de trois principales manières de se positionner par rapport à la question:

Premièrement :

Il y a des Etats Arabes qui se situent dans le continent africain et qui sont membres de l'Union Africaine, qui participent activement à ses activités et qui respectent ses résolutions. Certains de ces Etats Arabes sont liés par des intérêts stratégiques primordiaux avec certains Etats africains riverains du Nil. Ce sont des Etats qui devraient promouvoir la coopération arabo-africaine en vertu de leur emplacement, de leurs relations et de leurs intérêts compte tenu surtout de leur préférence à répartir les engagements de cette coopération entre tous les Etats arabes même si certains d'entre eux refusent de participer à ce processus en raison de leur boycott des activités de l'Union Africaine.

Deuxièmement :

Certains Etats arabes entretiennent des relations culturelles, économiques et financières actives avec certains Etats africains, en raison du succès de leurs projets de développement et d'investissement dans ces pays sans oublier l'ensemble des activités liées au prosélytisme islamique (daâwa) et l'enseignement de la langue arabe.

Cette catégorie d'Etats préfère que ces activités se fassent dans un cadre bilatéral pour en maîtriser le rythme, l'orienter et être seuls à en récolter les bénéfices.

Troisièmement :

La dernière catégorie concerne des Etats dont les relations africaines se limitent – de par leur éloignement géographique et leur focalisation sur leurs propres affaires et sur un voisinage géographique inquiétant - dans un cadre protocolaire ou dans un cadre bilatéral exclusivement lié à la protection des intérêts de leurs ressortissants dans certains pays africains. De ce fait, ils n'accordent pas d'importance à la coopération arabo-africaine et n'éprouvent pas le besoin d'y prendre une part active ou des engagements.

Il est facile de prévoir que les pays arabo-africains se focalisent sur les relations collectives avec les pays du continent, qu'ils œuvrent à promouvoir et à encourager le processus de la coopération arabo-africaine et que les pays du Golfe, de leur côté, préfèrent créer des relations avec les pays Africains à travers des relations bilatérales et des fonds spéciaux en tant que pays donateurs. Mais ce qui attire l'attention ici, c'est que les pays Arabes, quelles que soient leurs positions, n'accordent pas aux relations Arabo-africaines l'attention

qu'elles méritent et ne possèdent pas de vision claire ou de conception politique définissant le principe et les outils d'activation de la coopération Arabo-africaine. Ceci est clair non seulement dans leur mépris et la lenteur avec laquelle ils s'engagent dans la promotion de cette coopération, mais également dans le fait que la majorité des actions arabes, ayant pour but l'encadrement et l'animation de ses mécanismes d'application de projets, manquaient de sérieux, de réalisme et ne visaient que des fins politiques et médiatiques, sans aucun enracinement dans la réalité – même si certains de ces efforts sont émanés des plus hautes sphères.

Cependant, tout porte à croire que tout doit partir dans ce domaine d'une foi arabo-africaine en l'importance extrême des relations entre les deux parties et non du tronc de soutiens politiques en échange de capitaux arabes. Cette relation doit être basée sur des besoins stratégiques, sécuritaires, économiques et culturels reliant ces deux parties. Ceci nécessite, du côté Arabe, l'émergence d'une volonté politique qui donnerait corps à cette fois. Elle la traduirait non seulement en politiques de consultation et d'échange de points de vue sur des sujets d'intérêts communs, mais également en plans et projets de développement et d'investissement et en collaboration technique qui refléterait les intérêts communs des deux parties et qui seraient facilement réalisables sur le terrain car en harmonie avec les conditions en Afrique et avec les capacités arabes de financement. Cela se fera à travers la promotion du processus de collaboration arabo-africain - avec tout ses appareils financiers et techniques – dans le sens où il concrétise la signification même de l'investissement politique Arabe dans le continent et représente le cadre exécutif des relations arabo-africaines, et ce particulièrement pour faire face à la forte présence occidentale, représentée notamment par les Etats-Unis

et la France, et par l'activité intensive de la Chine, la Russie, l'Iran et Israël, sans compter le rôle croissant de certains pays Latino Américain en Afrique.

Quant au Fonds Arabe d'Assistance Technique aux Pays Africains, il est clair qu'il fait toujours face, dans ses missions, à des obstacles divers et des pressions doubles : il se retrouve entre le marteau de l'abstinence de la majorité des pays Arabes à s'acquitter de leurs contributions à son budget pour des raisons qui n'ont pas trait à son activité et l'enclume des dettes dues au Secrétariat Général pour des raisons qui ne le concernent même pas. Malgré cela, le Fond continu activement et professionnellement à s'acquitter de ses missions en s'appuyant sur ses ressources limitées et sur sa réussite à établir des conventions avec quelques sociétés Arabes et Africaines de financement pour joindre leurs efforts sur la scène Africaine. Ceci démontre qu'il n'est plus acceptable de continuer à traiter ce Fonds avec les mêmes méthodes de restriction, de réserve et d'objection, surtout après qu'il ai attesté de ces aptitudes à persévérer dans l'exercice de ces fonctions et l'exécution de ses tâches, et dans le développement de ces capacités avec des ressources moindres durant les vingt dernières années. Il ne faut pas oublier qu'il est le seul Fonds en Afrique à œuvrer sous l'égide de la Ligue des Etats Arabes et qu'il s'acquitte de ses responsabilités comme front commun de l'action Arabe. Ceci nécessite donc une évaluation de ces activités d'un point de vue politique, une prise des décisions nécessaires - et à l'échelon adéquat - qui lui garantissent l'engagement de tous les pays Arabes à honorer leurs engagements cités dans son budget et un échelonnement de sa dette au Secrétariat Général de façon régulière afin qu'il puisse s'acquitter de ses obligations, élargir l'éventail de ses activités et de leur ouvrir de nouveaux horizons.